



Saisie-attribution de loyer

Par **tristone**, le **15/04/2017** à **01:59**

Bonjour

Propriétaire et possédant des biens que je loue, je suis informé par un de mes locataires qu'un huissier lui a présenté un procès-verbal de saisie-attribution de loyer il y'a 2 jours.

En effet, j'étais en procédure avec ce créancier et un jugement m'a condamné à lui verser 120 000 euros avec les intérêts et les dépens, 1500 pour l'article 700.

Un appartement a été mis en vente forcée mais avant la vente je me suis acquitté des 120 000 et les intérêts qui représentaient 20 000 euros.

Le créancier a donc accepté l'annulation de la vente forcée,

6 mois plus tard, ce créancier procède à une saisie attribution des loyers d'un de mes appartements avec un descriptif très détaillé pour 5000 euros correspondant aux dépens et l'article 700 alors que je n'ai jamais été averti du montant restant dû.

D'autre part cette procédure coûte 1000 euros en plus en frais de procédure!

Ai-je un recours quant aux dépens et frais de procédure?

En vous remerciant de me faire savoir avant qu'il me notifie dans les 8 jours si j'ai un recours quelconque?

Bien à vous

Par **morobar**, le **15/04/2017** à **08:18**

Bonjour,

Vous avez connaissance du dispositif du jugement, dont vous n'avez pas tenu compte.

Il est normal que le créancier apure définitivement la dette, avec un titre exécutoire en mains.